

SREPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLÉE NATIONALE

XII^{ÈME} LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE UNIQUE 2016-2017

RAPPORT

FAIT AU NOM DE

**LA COMMISSION DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE,
DES FINANCES, DU PLAN ET DE LA
COOPERATION ECONOMIQUE**

SUR

**LE DOCUMENT INTRODUCTIF AU DÉBAT
D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017**

PAR

M. PAPA A. MBODJ

RAPPORTEUR GENERAL

Monsieur le Président
Monsieur le Ministre
Chers Collègues

La Commission de l'Economie générale, des finances, du plan et de la coopération économique s'est réunie le samedi 24 juin 2017 sous la présidence de Monsieur Babacar DIAME, Président de ladite commission, à l'effet d'examiner le document introductif au Débat d'Orientation budgétaire de 2017.

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Amadou Ba Ministre des Finances et de Monsieur Birima MANGARA, Ministre délégué chargé du budget accompagnés de leurs principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, Monsieur le Président a présenté à Monsieur le Ministre, au nom de toute la représentation nationale, leurs condoléances les plus attristées suite au rappel à Dieu de sa vénérée mère. Ils ont prié que Dieu le Tout miséricordieux l'accueille en son saint paradis. Il a ensuite adressé ses chaleureuses félicitations et souhaite une bonne fin de ramadan à Monsieur le Ministre et à l'ensemble de ses collaborateurs tout en lui renouvelant l'engagement et la disponibilité de la représentation parlementaire à l'accompagner dans le travail remarquable réalisé par son département. Il l'a ensuite invité à procéder à la lecture du document introductif du débat d'orientation budgétaire 2018-2020.

A l'entame de son propos, Monsieur le Ministre a d'abord tenu à remercier la commission et toute la représentation nationale pour toute la sollicitude manifestée à son endroit suite à la douloureuse épreuve qu'il traverse. Il a, par ailleurs souhaité que les prières formulées en ce mois béni de Ramadan apportent à notre pays la paix des cœurs et le placent sur le chemin du succès et de la prospérité. Il a exprimé l'intérêt particulier que ce débat suscite de la part des plus hautes autorités du pays en particulier de Monsieur le Président de la République, de Monsieur le Président de l'Assemblée nationale et de Monsieur le Premier Ministre.

Le présent Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) relatif au Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) 2018-2020, est organisé conformément aux dispositions de la loi organique n° 2011-15 du 8 juillet 2011 relative aux lois de finances et modifiée par la loi n° 2016-34 du 23 décembre 2016. Ce document, adopté par le Gouvernement en sa séance du conseil des ministres du 14 juin 2017, se veut d'être la feuille de route et le cadre de référence des lois de finances annuelles pour la période 2018-2020.

Le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) 2018-2020 revient sur l'évolution récente de l'économie mondiale, africaine et nationale, l'exécution budgétaire 2016, la situation d'exécution du budget de l'année en cours et dégage, enfin, les perspectives macro-budgétaires ainsi que les objectifs d'équilibre budgétaire et financier.

Le DPBEP 2018-2020 est élaboré dans un contexte économique caractérisé par une croissance mondiale stable estimée par le FMI à 3,1%. Cette croissance est principalement portée par les Etats Unis qui se rapprochent de leur niveau de production de plein emploi, la Chine dont la croissance s'est hissée à un niveau un peu plus élevé que prévu, la Russie où l'activité a été plus vigoureuse du fait, notamment, du raffermissement des prix du pétrole.

Cet essor économique a été atténué par le relâchement de la production réelle de la zone euro par rapport à son niveau potentiel et la faible intensité de l'activité économique notée dans certains pays comme le Brésil et l'Argentine.

En Afrique, la chute des cours des produits de base notée ces dernières années a durement affecté beaucoup de grands pays d'Afrique subsaharienne. Les pays exportateurs de pétrole dont l'Angola et le Nigéria restent confrontés à un environnement difficile; c'est aussi le cas de pays exportateurs de produits de base non énergétiques tels que l'Afrique du Sud, le Ghana et la Zambie. En même temps, beaucoup d'autres pays connaissent encore une croissance vigoureuse. Ainsi, la plupart des pays importateurs de pétrole s'en sortent mieux et affichent des taux de croissance supérieurs à 5%, voire bien plus dans certains pays tels que la Côte d'Ivoire, le Kenya ou le nôtre.

Au plan interne, dans le contexte de la mise en œuvre du PSE, l'économie sénégalaise a consolidé ses acquis de croissance économique dont l'estimation se chiffre à 6,7% en 2016 (contre 6,5% en 2015, 4,3% en 2014 et 3,6% en 2013). Cette situation favorable découle, entre autres raisons, de l'exécution d'importants projets d'investissements publics, notamment dans l'agriculture, les infrastructures, l'énergie, conjuguée à la relance des industries et aux performances des sous-secteurs de l'information, du transport et des services financiers.

Grâce à l'accélération du rythme d'exécution des réformes économiques et financières, l'investissement privé a également connu un dynamisme soutenu.

L'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, a atteint un niveau de 1,1% au courant de l'année 2016 alors que le solde du compte courant de la balance des paiements a, pour sa part, connu une évolution positive en passant de 5,3% du PIB en 2015 à 4,7 % en 2016, du fait de l'amélioration de la balance commerciale dans un contexte de relance des industries d'exportation, de renforcement de la production locale et de faiblesse des cours des produits de base sur le marché international.

Le déficit budgétaire, dons compris, est ressorti à 3,3% du PIB en 2016 (contre 3,7% un an auparavant), en dépit de la forte augmentation des intérêts payés au titre de la dette extérieure. Il faut noter que ce ratio est calculé sur la base du PIB obtenu après le "rebasing", c'est-à-dire le changement de base intervenu dans un contexte marqué par la rénovation des comptes nationaux par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie dans le but de refléter au mieux les structures actuelles et la taille de l'économie sénégalaise.

L'atteinte de l'objectif de déficit fixé dans le cadre du programme a été possible grâce à la politique de prudence dans l'exécution des dépenses publiques, notamment en termes de rationalisation des dépenses courantes, de maîtrise de la masse salariale et d'optimisation de l'investissement public.

Depuis 2015, le Sénégal s'est engagé à atteindre les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 qui visent l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes.

Nonobstant les retombées au plan macroéconomiques déjà perceptibles de la mise en œuvre du PSE, des acquis importants sont consolidés au niveau des indicateurs sociaux, à la faveur d'un taux de croissance de 6,5%, situé au dessus de la moyenne des pays d'Afrique au Sud du Sahara.

L'exécution du budget 2016 a eu des répercussions significatives sur le vécu des populations.

Les programmes d'appui aux groupes vulnérables, tels que la Bourse de sécurité familiale et la Couverture Maladie Universelle (CMU), continuent de contribuer grandement à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des populations, surtout en milieu rural.

Au niveau de la santé, le taux d'accouchement sous assistance par un personnel qualifié est passé de 53% en 2015 à 65,4% en 2016. Quant au taux de mortalité juvénile, il a connu une légère amélioration de 22 pour mille à 21 pour mille. La

proportion d'enfants complètement vaccinés est passée de 76% en 2015 à 84% en 2016, soit au-dessus du seuil de 81% fixé comme cible et la proportion d'enfants malnutris guéris est passée de 74% à 78,5%.

La stabilité de l'incidence du VIH/SIDA à 0,7% s'est maintenue grâce à la bonne mise en œuvre du programme national de lutte contre le SIDA depuis 2005.

Dans le cadre de la prise en charge des maladies chroniques à soins coûteux, des efforts considérables ont été menés avec la construction six (06) centres de dialyse (Thiès, Diourbel, Louga, Ndioum, Kolda et Sédhiou).

Concernant le Programme National des Bourses de Sécurité familiale (PNBSF), 298 381 ménages ont bénéficié de transferts monétaires en 2016 contre 197 751 en 2016 contre 197 751 en 2015, pour une cible de 300 000 ménages.

S'agissant de la Carte d'Égalité des Chances (CEC), la proportion de personnes handicapées bénéficiaires a nettement augmenté entre 2015 et 2016, passant de 33,59% à 46,91%, sans toutefois atteindre la cible de 80% fixée en 2016. Le nombre de personnes vivant avec un handicap ayant accès à l'appareillage est ressorti à 1 090 personnes appareillées en 2016 contre 1 063 en 2015, soit une hausse de 27 aides techniques liée à la variation de l'offre de fourniture d'aides techniques.

Au niveau de l'éducation et de la formation professionnelle, le système continue d'engranger des acquis non négligeables. Le taux brut de scolarisation (TBS) au primaire se situe à 88,1% en 2016 contre 86,5% en 2015. Cependant, sur l'amélioration de la qualité, le taux d'achèvement du cursus à l'élémentaire est de 61,5% en 2016 pour une cible de 76,4%, soit un écart de 14,9%. Comparé à 2015, une hausse de 0,6 point est enregistrée.

Dans l'enseignement secondaire, le TBS a évolué positivement entre 2015 et 2016, passant de 34,1% à 35,6%.

Concernant la formation professionnelle et technique, entre 2015 et 2016, le nombre d'apprenants inscrits pour 100 000 habitants est passé de 402 à 600, soit une augmentation de 198 apprenants dépassant la cible (560) de 40 apprenants.

Pour l'enseignement supérieur, le taux d'accès a connu une légère baisse entre 2015 et 2016, passant de 6,21% à 5,98%, ce qui se traduit par un léger fléchissement du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants, qui est passé de 1 037 à 989.

Au titre de l'accès à l'eau potable, le taux se situe à plus de 94,6% en 2016 contre 92,06% en 2015, soit une progression assez sensible par rapport à la cible (95%), ce résultat s'explique, en partie, par les réalisations du PUDC. En effet, le taux d'accès en milieu rural est passé de 87,2% en 2015 à 89,5% en 2016, soit une couverture de 15 992 localités.

Dans le domaine de l'habitat, les investissements ont permis, en 2016, la construction de 5750 unités d'habitation par les coopératives d'habitat, l'aménagement de 81 hectares d'espaces verts sur l'ensemble du territoire, ainsi que 13 hectares de terrains.

Sur le plan de l'exécution budgétaire proprement dit, la mobilisation des ressources s'est faite de manière satisfaisante. Les régies financières ont en effet défini des stratégies efficaces pour améliorer le recouvrement de l'impôt ainsi que des autres taxes et recettes. Celles-ci ont porté, entre autres, sur le renforcement de la modernisation des administrations fiscales et douanières, l'amélioration de la qualité des émissions, la poursuite de la maîtrise et de l'élargissement de l'assiette, le renforcement de la mission de contrôle fiscal et douanier.

En plus de ces mesures, les ressources budgétaires de l'année 2016 ont bénéficié des retombées de la bonne tenue de l'activité économique non agricole, sous l'impulsion, notamment, des secteurs secondaire et tertiaire, principaux pourvoyeurs de recettes.

Au total, les recettes du budget 2016 ont connu une hausse de 15%, passant de 2026,1 milliards en 2015 à 2334,6 milliards de francs CFA, essentiellement imputable à l'augmentation significative des recettes budgétaires (+15,23%).

Pour ce qui concerne les ressources extérieures destinées à l'investissement, leur niveau de décaissement a connu un glissement annuel positif de 31,5 milliards de francs CFA, soit 8% en valeur relative. Cette efficacité dans le décaissement est expliquée par la bonne exécution d'importants projets du plan d'actions prioritaires du PSE.

L'année 2016 se singularise par une intensification de la coopération financière matérialisée par la signature de 58 conventions de financement, portant ainsi le nombre de conventions signées depuis la tenue du Groupe consultatif de Paris à cent quatre vingt dix huit (198), pour un montant mobilisé de 3486 milliards de francs

CFA, dont 89,7% sous forme d'emprunts concessionnels et 10,3% à titre de subventions.

Pour ce qui concerne les dépenses budgétaires, leur exécution s'est faite de manière satisfaisante, nonobstant l'augmentation de 27,9 milliards de FCFA (soit 17,4%) des intérêts sur la dette publique, à la faveur de la mise en œuvre adéquate de certains projets d'investissements et à la célérité notée dans la satisfaction des conditions d'entrée en vigueur et de décaissement des conventions de financement.

Globalement, les dépenses sont ressorties à 2 704 milliards à fin 2016 contre 2 411,5 milliards de francs CFA en 2015, soit un accroissement de 12%. Cette augmentation s'est faite dans un contexte de maîtrise des dépenses courantes qui n'ont progressé que de 7% et de l'expansion de 30% des dépenses d'investissement sur ressources internes du fait, notamment, des efforts consentis dans le domaine de la défense et de la sécurité, mais aussi de la prise en compte des besoins d'investissements exprimés à l'occasion des conseils ministériels délocalisés, dans le cadre de la territorialisation des politiques publiques.

Le tableau sur la situation économique et sociale récente montre que les options prises ces dernières années ont permis de consolider les acquis sociaux et de renforcer notre croissance économique. Si le cap est maintenu, elles devront permettre à notre pays de marcher résolument vers l'émergence si chère au Président de la République.

L'année 2017 est en train de consacrer le renforcement du dynamisme de notre activité économique. Ainsi donc, à la faveur de la poursuite des investissements de l'accélération des réformes et des projets phares du PSE, le taux de croissance du PIB réel est attendu à 6,8% en 2017. Au plan budgétaire, les dispositions utiles sont en train d'être prises à cet effet.

Déjà au 31 mai 2017, les ressources budgétaires ont été recouvrées à hauteur de 1 074,13 milliards de FCFA, 767,9 milliards de FCFA de recettes internes et 304,23 milliards de FCFA de ressources extérieures destinées au financement des projets et programmes d'investissements publics, soit 70% des prévisions de tirages sur l'année 2017 effectués en 5 mois seulement.

Il faut également souligner, pour s'en féliciter, qu'en cinq ans, c'est-à-dire entre 2012 et 2016, les conventions de financement au nombre de 305, pour un montant de 5 904,539 milliards FCFA, ont largement dépassé les 3 799 milliards FCFA mobilisés

durant les 12 années de la première alternance. Avec les conventions relatives au pont de Rosso (BEI), au projet de développement du tourisme et des PME (Banque mondiale), au Train Express Régional (BAD), la barre des 6 000 milliards FCFA vient d'être dépassée.

Pour ce qui relève des charges budgétaires à fin mai, elles sont arrêtées à 1 598 milliards FCFA, soit 49% des prévisions de la LFI 2017. Les dépenses en capital, pour leur part, ont été engagées à hauteur de 37,85%. Ce niveau d'exécution est appréciable si l'on sait que l'investissement exige des délais d'exécution en raison des procédures de passation des marchés qui se dénouent en général à partir du second semestre.

Le DPBEP 2018-2020 entend maintenir la cadence dans la mise en œuvre des projets dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture, du tourisme, des mines, des infrastructures et ceux retenus dans le cadre du pôle urbain de Diamniadio, dans un élan de poursuite de la réduction des déficits du solde des transactions courantes de la balance des paiements et du solde budgétaire.

Au plan macroéconomique, le PSE a transformé l'économie sénégalaise qui dispose aujourd'hui d'un excellent cadre macroéconomique caractérisé par une croissance économique régulière, et vigoureuse, une maîtrise de l'inflation, une réduction continue des déficits publics et du compte courant et une charge de la dette soutenable.

Avec le PSE, de grands projets structurants ont également vu le jour, dont notamment le nouveau pôle urbaine de Diamniadio à 30 km de Dakar, le prolongement de l'autoroute à péage jusqu'à l'aéroport AIDB, la deuxième autoroute à péage en construction sur l'axe Thiès-Touba, le nouvel aéroport de Ndiass en cours de finition à 50 km de Dakar, la ligne de Train Express Régional reliant Dakar au futur aéroport dont la mise en service est prévue en 2019 et deux nouvelles centrales solaires de 20 MW chacune, déjà opérationnelles

A travers ces projets du PSE et au-delà de l'objectif d'émergence, l'ambition de son Excellence Macky Sall est surtout de propulser l'économie sénégalaise vers une dynamique de croissance qui génère de l'emploi et des revenus, et favorise un développement solidaire et inclusif.

Le DPBEP 2018-2020 s'inscrit parfaitement dans cette trajectoire, en poursuivant le chemin de croissance tracé par le PSE et en accélérant la cadence de mise en œuvre des projets et programmes phares du gouvernement, le tout dans une démarche

permanente de maîtrise de l'inflation et de poursuite de la réduction du solde des transactions courantes de la balance des paiements et du solde budgétaire.

Ainsi, les orientations budgétaires du Gouvernement contenues dans le DPBEP sur la période 2018-2020 porteront sur la poursuite de la mobilisation accrue des ressources pour assurer le financement des projets d'envergure et l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de la dépense publique.

Particulièrement pour les dépenses, l'année 2018 sera celle des "**dépenses sociales**" à travers notamment (i) la poursuite de la politique de gratuité des césariennes, (ii) l'amplification des programmes sociaux initiés par le Président de la République (Programme National des Bourses de Sécurité Familiale, Couverture Maladie Universelle, gratuité des soins des enfants de moins de 5 ans, PUDC, Projets et Fonds pour le financement de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, PROMOVILLES, PUMA etc.) et (iii) le lancement de nouvelles initiatives en faveur des PME/PMI et de l'autonomisation des jeunes et des femmes.

L'année 2018, année du social, sera particulièrement marquée par la consolidation des acquis au plan social, le renforcement des programmes cités ci-dessus et le lancement de nouvelles initiatives dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle, de l'agriculture, de la pêche, de l'artisanat et du financement des PME/PMI, des femmes et des jeunes. Toutes ces nouvelles initiatives permettront d'amplifier la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

Globalement, pour l'année 2018, le dynamisme de l'économie sénégalaise devrait se consolider avec un taux de croissance du PIB réel projeté à 7% contre 6,8% en 2017.

Cette amélioration serait portée par le raffermissement des secteurs secondaire et tertiaire avec des hausses attendues respectivement à 7,4% et 7,0%. La valeur ajoutée du secteur primaire, bien qu'attendue en ralentissement par rapport à 2017, afficherait une croissance de 6,9%. Au niveau du primaire, l'agriculture continuera à bénéficier du soutien financier de l'Etat par la poursuite du PRACAS, notamment à travers les actions hardies entreprises dans la riziculture et la consolidation des performances enregistrées dans les sous-secteurs de la pêche, de l'élevage et des cultures horticoles.

Au niveau du secondaire, l'activité devrait bénéficier de la bonne tenue des sous-secteurs des bâtiments et travaux publics, des matériaux de construction, du raffinage du pétrole, de l'énergie ainsi que de la fabrication de produits chimiques.

Quant au secteur tertiaire, l'évolution serait portée par les sous-secteurs des transports, de l'hébergement et de la restauration, des activités financières et d'assurances et des activités immobilières.

La gestion des finances publiques serait marquée par la poursuite de l'accroissement des recettes budgétaires, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'amélioration de la qualité des dépenses d'investissement. Au total, en 2018, le déficit budgétaire devrait être réduit à 3,0% après 3,7% en 2017. Sur le moyen terme, cette orientation sera confortée et le déficit budgétaire se maintiendrait en moyenne à 3,0% sur la période 2018-2020.

A cet effet, la mobilisation des ressources devrait bénéficier de la digitalisation de l'économie, la diminution progressive des exonérations fiscales et de la modernisation de l'administration. La politique de dépenses, pour sa part, devrait être centrée autour d'une plus grande efficacité dans la programmation et l'exécution des projets d'investissement.

Dans le même sillage, la situation des échanges avec le reste du monde devrait être marquée par une réduction progressive du déficit du compte des transactions courantes avec un taux moyen autour de 4,2% du PIB sur la période 2018-2020, à la faveur notamment du développement des exportations en liaison avec la montée en puissance des secteurs moteurs d'exportations retenus dans le PSE.

Au titre de l'endettement, la prudence et la politique de reprofilage visant à substituer les instruments de court terme par des instruments de long terme seraient maintenues. Le recours aux ressources concessionnelles sera privilégié et les problèmes de trésorerie connus ces dernières années, imputables à la Poste, au FNR et aux soldes créditeurs des comptes de dépôt, connaîtront un traitement approprié.

En perspective sur la période 2019-2020, le gouvernement entend maintenir sa politique de soutien à la croissance économique, en veillant à la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles et sectorielles ainsi qu'à la modernisation progressive de l'Administration publique.

Au total, les perspectives économiques en 2018 et à moyen terme 2019-2020 restent globalement favorables et devraient permettre de conforter les premiers jalons de l'émergence.

Le DPBEP projette les ressources et les charges budgétaires sur la période 2018-2020 à 11 614,24 milliards FCFA. Pour 2018 intrinsèquement, les ressources sont attendues à 3 720,25 milliards FCFA. Leur mobilisation repose sur la base d'une politique fiscale qui sera axée sur: le renforcement des acquis du nouveau Code général des impôts, une meilleure prise en charge des nouveaux enjeux relatifs à la redéfinition de la fiscalité sur le pétrole et le gaz, compte tenu des perspectives dans ces domaines, le "**rebasing**" des comptes nationaux, le financement des budgets des collectivités territoriales (réforme de la patente et de l'impôt sur le revenu), etc.

Des efforts seront également menés dans le sens de l'alignement de la réglementation fiscale aux objectifs et priorités du PSE, notamment la fiscalisation de nouveaux secteurs porteurs de croissance. Déjà en avril 2017, l'organisation de la Direction générale des Impôts et des Domaines a été revue dans le sens d'un renforcement de la segmentation de la population fiscale aux fins d'une meilleure sécurisation des recettes et d'un élargissement de l'assiette s'appuyant, en grande partie, sur les données issues du recensement des unités économiques au plan national, réalisé par l'ANSD.

A ces initiatives, viennent s'ajouter la volonté de renforcer les capacités des administrations fiscales et douanières, en vue d'adapter les compétences de leurs agents aux nouveaux défis posés par la fraude fiscale internationale, la dématérialisation des transactions et l'importance grandissante dans l'économie de certains secteurs tels que les mines et les hydrocarbures.

Pour ce qui concerne la mobilisation des ressources extérieures, la stratégie va consister à accélérer les décaissements en mettant en place un dispositif de suivi rapproché de l'exécution des projets basés sur un système d'information et de reporting et à élargir le périmètre de la coopération à de nouveaux partenaires techniques et financiers (pays scandinave et d'Europe de l'Est).

Concernant la stratégie de gestion publique, les options se résument à la réduction des vulnérabilités liées à la structure de notre endettement, la consolidation des choix d'instruments d'endettement privilégiant les emprunts extérieurs offrant des taux de concessionnalité plus élevés ainsi que des financements intérieurs présentant les maturités les plus longues.

Ainsi, l'encours de la dette publique totale passera de 6 302,8 milliards FCFA en 2018, 6 580,5 milliards FCFA en 2019 et 6 792,3 milliards FCFA en 2020.

S'agissant de la masse salariale, les efforts de rationalisation se poursuivront dans le respect des engagements de l'Etat envers les syndicats, notamment pour ce qui concerne l'apurement du stock de rappels et de mise en solde des enseignants contractuels. Pour les recrutements dans la fonction publique, ils se feront désormais en tenant compte des enjeux sécuritaires et de la nouvelle politique de reprofilage des besoins. Les prévisions de recrutements se chiffrent à 13 130, 12 203 et 6 500 respectivement en 2018, 2019 et 2020.

Ces effectifs tiennent compte de la mise en solde de 10 000 professeurs et maîtres contractuels par année, conformément à l'application de la décision présidentielle de réintégrer ces corps émergents dans la fonction publique et le recrutement de militaires, de gendarmes, de policiers et de sapeurs-pompiers.

Globalement, les dépenses de personnel devraient se chiffrer à 2 035 milliards FCFA sur la période, avec un ratio masse salariale sur recettes fiscales qui se situerait à 29% en 2018 et à 28% en 2019 et 2020.

Pour ce qui concerne la rationalisation des dépenses de fonctionnement, elle se poursuivra sur la période en vue et portera sur la suppression de la double budgétisation des dépenses récurrentes, la réalisation d'économies budgétaires sur les charges locatives des bâtiments à usage de bureaux avec la réception prochaine du building administratif et la finalisation des travaux de la cité administrative de Diamniadio.

Les économies budgétaires ainsi dégagées permettront de renforcer les moyens d'intervention des forces de défense et de sécurité, d'améliorer les conditions de détention en milieu carcéral (avec le renforcement des crédits destinés à l'alimentation des détenus) et d'apaiser le climat social par une meilleure prise en charge des bourses et allocations d'études ainsi que la dotation des nouvelles structures universitaires (Bambey, Thiès etc.) .

Le DPBEP 2018-2020 prévoit également le renforcement du Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD) pour accompagner la mise en œuvre de l'Acte III de la décentralisation et l'organisation des élections présidentielles et municipales prévues en 2019.

Quant aux comptes spéciaux du Trésor, leur évolution restera stable sur la période. Il convient toutefois d'évoquer le cas spécifique du compte d'affectation spéciale "Fonds National de Retraite" (FNR) actuellement en déséquilibre et dont le comité technique mis en place pour réformer le système de façon à le rendre fiable et incitatif, a fait des propositions allant dans le sens de l'autonomisation du FNR avec l'institution d'un organe public ayant une personnalité juridique distincte et une autonomie financière.

Concernant le budget d'investissement, son élaboration reste influencée par le PSE. Les dépenses prévues à ce titre, toutes sources confondues, sont globalement projetées à 4 236,2 milliards FCFA provenant des ressources internes (66%) et externes (34%). Ce montant était de 3 741,3 milliards FCFA dans le DPBEP 2017-2019, soit une augmentation de 494,9 milliards FCFA.

La répartition annuelle des investissements publics programmés sur la période 2018-2020 se présentera comme suit :

- 2018 : 1 345 milliards FCFA ;
- 2019 : 1 490,9 milliards FCFA;
- 2020 : 1 652,3 milliards FCFA.

En 2018 les investissements publics se situeront à 1 345 milliards FCFA, soit une augmentation de 120 milliards FCFA par rapport à 2017 en valeur absolue et d'environ 10% en valeur relative. Cette hausse sera consacrée, à hauteur de 75 milliards FCFA, soit plus de 60%, des investissements dans le secteur social.

En effet , si ces dernières années, des efforts considérables ont été consentis pour améliorer la qualité des infrastructures socio-économiques du pays en vue de favoriser la création de richesse et soutenir la transformation structurelle de l'économie pour la période 2018-2020 , le Président de la République a pris l'option majeure d'accorder une priorité absolue au développement social à travers , entre autres, l'autonomisation des femmes et des jeunes, la lutte contre la pauvreté, le chômage et les inégalités ainsi que le renforcement de l'accès des populations aux services sociaux de base.

Le DPBEP 2018-2020, en plus de présenter la situation de l'administration centrale, revient sur la programmation budgétaire et économique des collectivités locales, celles des organismes de protection sociale et des établissements publics à caractère administratif.

La situation de la gestion des finances locales dans le contexte de l'avènement de l'Acte III révèle qu'entre 2015 et 2016, le transfert de ressources budgétaires vers

les collectivités locales a connu une hausse significative de 5,6 milliards FCFA, passant de 42,9 milliards à 48,5 milliards FCFA, soit une hausse de 13,1% en valeur relative. Pour la gestion 2018, cette hausse devrait se consolider à 9,7% par rapport aux transferts de l'année 2017.

Pour ce qui concerne les charges, il est attendu une stabilisation au niveau des dépenses de personnel. Quant aux investissements, ils devraient connaître une amélioration avec la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations (PACA), de l'Agence de Développement Municipal (ADM), le projet de pistes communautaires et le développement du Partenariat Public-Privé (PPP).

En ce qui concerne les organismes sociaux, les institutions de prévoyance sociale devront jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre des politiques visées par l'Axe II du PSE. Ainsi, pour garantir une meilleure justice sociale, elles devront créer les conditions d'un équilibre social par une meilleure redistribution de la richesse et la lutte contre risques de précarité.

Il s'agira par exemple d'étendre la couverture sociale au secteur informel, aux indépendants et groupes vulnérables, de contribuer à l'élaboration d'un code unique de sécurité sociale, d'améliorer le maillage du territoire national pour une offre de proximité et de revaloriser les prestations familiales et les rentes servies.

Concernant la situation du secteur parapublic, elle s'inscrit dans la dynamique d'amélioration de la performance à travers la poursuite de la contractualisation des missions de service public (généralisation des contrats de performance) et la finalisation de la réforme du cadre juridique et du mode de gouvernance.

Les contrats de performance ont généré des engagements financiers de l'Etat qui se chiffrent à 308,8 milliards FCFA (212,1 milliards FCFA de transferts en capital et 96,7 milliards FCFA de subventions de fonctionnement).

Le secteur parapublic fait face à des défis liés notamment à la restructuration des entreprises en difficulté (la LONASE , le Groupe SN POSTE, les Nouvelles Sociétés Textiles Sénégalaises (NSTS), les Nouvelles Editions Africaines du Sénégal (NEAS)) et la finalisation des liquidations d'entreprises en cours (ex APROSEN, ex ANPT, ex AJEB, FNPJ, ANEJ et ANAMA , ex SNCS, ex Délégation Générale de la Francophonie).

Au titre des risques budgétaires liés à ce secteur, il faut relever l'importance de la dette des organismes publics qui s'élève à 178,244 milliards FCFA.

Particulièrement, le Groupe SN Poste connaît une situation financière difficile avec une perte moyenne annuelle de 3,485 milliards FCFA sur la période 2010-2014 et l'accumulation d'arriérés de compensation. Pour y remédier, le comité interministériel chargé de la restructuration financière et opérationnelle du Groupe SN LA POSTE a proposé une batterie de mesures parmi lesquelles :

- la signature d'une convention de dettes croisées entre l'Etat du Sénégal et le Groupe SN LA POSTE en vue de permettre l'apurement des arriérés de compensation et la recapitalisation de la Société par conversion du solde des créances en faveur de l'Etat ;
- la résorption de la reconstitution des arriérés de compensation par notamment l'ouverture d'un compte spécial dédié à la provision des remboursements ;
- la mise en place d'une comptabilité analytique ;
- la restructuration de Postefinances devrait aboutir à l'autonomisation totale du Groupe SN LA POSTE.

Pour ce qui est de la SONACOS reprise par l'Etat en décembre 2015, sa situation financière connaît une amélioration en raison d'une part, du soutien financier de l'Etat pour la mobilisation de financements nécessaires à son exploitation et d'autre part, de l'augmentation de la collecte d'arachide qui est passée d'environ 7 000 tonnes en 2016 à près de 100 000 tonnes en 2017.

Quant à la SENELEC sa restructuration opérationnelle et financière s'est traduite notamment par une recapitalisation de la société dont le capital social est passé de 125,67 milliards FCFA à 238,292 milliards FCFA en 2014 soit une hausse de 112,61 milliards FCFA.

Le résultat net de l'entreprise est passé de 2,036 milliards FCFA en 2014 à 12,106 milliards FCFA en 2015, soit une hausse de 10,070 milliards FCFA en valeur absolue.

Pour maintenir et consolider la performance opérationnelle et financière de la société, une batterie de six (06) indicateurs de performances (notamment l'autonomie en combustible du parc de production et le nombre de clients supplémentaires par zone, le ratio de solvabilité fiscale et la productivité du personnel) et quinze (15) indicateurs de suivi sont élaborés dans le contrat de performance (2017-2019) et leur réalisation fait l'objet d'un suivi trimestriel.

Prenant la parole à la suite de Monsieur le Ministre, vos commissaires ont apprécié positivement le sens et la portée d'un tel débat. Ils ont adressé leurs chaleureuses félicitations à Monsieur le Ministre pour la célérité apportée à la mise à disposition et à bonne date de la loi de règlement et du Document de Programmation Budgétaire

et Economique Pluriannuelle (DPBEP). Cependant ils n'ont pas manqué de déplorer le format du Débat d'Orientation Budgétaire et d'exprimer le sentiment que leurs observations puissent ne pas être prises en compte par l'Exécutif au moment de l'élaboration du budget.

Vos commissaires ont loué l'accent particulier mis sur les investissements du PSE ainsi que les options réaffirmées de rationalisation et de maîtrise des dépenses publiques. Ils ont apprécié positivement le renforcement de la discipline budgétaire et les mesures tendant à la maîtrise de l'évolution exponentielle de la masse salariale.

Ils se sont aussi félicités du dynamisme de l'économie sénégalaise reflétée par l'engouement des banques privées à s'installer dans notre pays et de l'évolution satisfaisante des indicateurs économiques comme sociaux. La tendance à la baisse du déficit budgétaire et la gestion prudente de la dette augurent d'une bonne maîtrise de ces indicateurs économiques.

Par ailleurs, les commissaires se sont réjouis des bonnes dispositions prises par le Ministère chargé des Finances pour d'une part, la tenue régulière du DOB depuis l'année 2014 et, d'autre part, des efforts faits pour en faciliter la lecture du document de programmation budgétaire économique pluriannuelle, base de discussions du Débat.

Ils ont aussi attiré l'attention du Gouvernement sur les difficultés des collectivités locales et regretté l'insuffisance des moyens financiers mis à la disposition des collectivités locales dans le cadre des transferts de l'acte III de la décentralisation malgré le relèvement envisagé.

Dans le cadre de la santé ils ont apprécié positivement le recrutement massif de sages-femmes et d'infirmières déployées vers les structures sanitaires les plus reculées ainsi que la construction de 6 centres de dialyse. Cependant ils souhaiteraient qu'un accent particulier soit mis sur la nutrition pour une atteinte des objectifs de développement durable. Ils se sont aussi inquiétés de la prise en charge des malades du cancer suite à la panne de l'unique appareil de radiothérapie et des dispositions prises pour le remplacement des appareils en panne et la construction d'un Institut du Cancer.

Dans le domaine agricole, les commissaires se sont interrogés sur l'atteinte des objectifs d'autosuffisance en riz.

Relativement au foncier, ils se sont plaints des conflits permanents au sein de toutes les collectivités locales, et ce, à tous les niveaux, la position attentiste de l'Etat étant pour eux, grosse de dangers car le foncier est une bombe à retardement si on n'y prend pas garde. Par ailleurs, la bande des filaos et le littoral maritime continuent de subir des agressions sous l'œil bienveillant de l'Etat. Des mesures énergiques doivent être prises pour la sauvegarde de l'environnement et du cadre de vie. Ils ont aussi déploré les destructions de logements opérées sur des sites que l'administration a laissé occuper.

Quant à la formation professionnelle dont la vulgarisation n'a pas encore atteint le niveau souhaité, elle pourrait être véritablement boostée avec la subvention de 3 millions d'euros attendue de l'Allemagne.

Pour ce qui est des entreprises en difficulté (SONACOS, SN LA POSTE, la SENELEC, LA LONASE et TRANSRAIL) et relativement à leur impact sur l'économie sénégalaise, ils ont approuvé les mesures de redressement opérées par l'Etat tout en déplorant les lenteurs constatées.

S'agissant de la baie de HANN, vos commissaires souhaitent l'avancement et la concrétisation des projets d'assainissement et de dépollution car les enfants qui la fréquentent sont constamment malades.

Sur le pétrole et le gaz, vos commissaires sont hantés par la "malédiction du pétrole" (bouleversements sociaux de toutes sortes, chute des cours, migration de la main d'œuvre agricole et chute de la production agricole) qui a frappé bon nombre de pays détenteur de richesses pétrolières. Pour vos commissaires, une gestion prudente des revenus pétroliers est impérative.

Vos commissaires ont souhaité, entre autres, disposer de réponses aux problèmes ci-contre : la situation sociale des ex-agents de Air Afrique, d'AMA et de la SIAS, la maîtrise de l'expansion du Mobile Banking, le soutien aux Très Petites Entreprises, la destination future de l'aéroport Dakar-Yoff, la situation de Air Sénégal SA, les changements climatiques et le développement de l'économie verte, les conditions de travail des douaniers, l'abandon du FCFA ou sa réévaluation par rapport à l'euro et la mise en œuvre effective des budgets-programmes.

Reprenant la parole, Monsieur le Ministre a porté réponse aux questionnements de vos commissaires :

S'agissant des fonds de dotation de la décentralisation, Monsieur le Ministre indiquera qu'ils ont été revus à la hausse en 2017 pour un montant de 5,6 milliards FCFA.

Pour le secteur de la santé, suite à la panne de l'appareil de radiothérapie, il a souligné les dispositions ont été prises par les pouvoirs publics pour éviter la rupture dans la chaîne de prise en charge des malades par l'évacuation de 70 malades du Cancer au Maroc pour un coût provisoire d'environ 150 millions FCFA. Au regard de la sensibilité de la question, il a été demandé, à l'Agence de Couverture Maladie Universelle (CMU), d'assurer le préfinancement de l'opération sur ses ressources disponibles. Sur la commande d'appareils de radiothérapie, deux sont arrivés et vont être installés à l'hôpital Dalal Jamm. Le coût d'acquisition de ces appareils est de 2,750 milliards FCFA. Quatre (4) autres appareils sont attendus dont deux (2) qui seront installés par les privés et deux (2) pour l'hôpital Le Dantec. Il est également toujours envisagé la construction d'un Institut du Cancer.

S'agissant du secteur agricole, Monsieur le Ministre a indiqué qu'il sera exclu de la fiscalisation des nouveaux secteurs porteurs de croissance. Par conséquent, l'Etat va poursuivre et amplifier les mesures fiscales avec l'exonération de la TVA. Les initiatives déjà lancées dans l'exonération du matériel et de l'équipement agricole vont être étendues aux autres maillons du secteur. Un projet de loi portant modification du code général des impôts sera soumis à l'Assemblée pour vote et portera sur l'exonération de la TVA sur le matériel et l'équipement agricole ainsi que les aménagements hydroagricoles.

Revenant sur l'atteinte des objectifs d'autosuffisance en riz en 2017, il a précisé que les statistiques officielles du MAER donnent un niveau de 59% de réalisation des objectifs. Ce qui n'est pas négligeable compte tenu de l'horizon de quatre ans (2014-2017) fixé par l'Etat. Toutefois, il est important de signaler les efforts considérables consentis par l'Etat et ses partenaires techniques et financiers comme l'AFD, la Banque mondiale, etc.

Les potentialités en riziculture pluviale dans la zone sud et sud-est seront également mises à profit pour une contribution plus accrue aux objectifs d'autosuffisance en riz.

Pour la réforme foncière, le texte est disponible et sera présenté prochainement aux honorables députés.

Concernant la baie de Hann, son financement d'un montant de 43,8 milliards FCFA avait été bouclé avec la BEI (12,3 milliards), l'AFD (19, 950 milliards) et l'Etat (11, 550 milliards). Finalement le financement de la BEI a été annulé. Une requête a été

envoyée à l'AFD qui a manifesté sa disponibilité pour financer le projet. Nous sommes dans l'attente de finaliser les négociations avec l'AFD.

Relativement à l'évaluation à mi-parcours du PSE, Monsieur le Ministre a rappelé que le PSE a été séquencé en quatre (4) phases quinquennales. La première phase a fait l'objet d'un plan d'actions prioritaires (PAP) 2014-2018 intégrant un nombre de cent trente (130) projets dont 27 projets phares identifiés. Un document d'évaluation sur la période 2014-2016, c'est à dire sur les trois (3) premières années du PSE, a été élaboré et sera transmis à l'Assemblée nationale.

Il est à retenir qu'aujourd'hui, grâce au PSE, l'économie sénégalaise est caractérisée par une croissance économique régulière et vigoureuse, marquée par la mise en œuvre de grands projets structurants, dont notamment le nouveau pôle urbain de Diamniadio à 30 Km de Dakar, le prolongement de l'autoroute à péage jusqu'à l'aéroport AIBD, la deuxième autoroute à péage en construction sur l'axe Thiès-Touba, le nouvel aéroport de Ndiass en cours de finition à 50 km de Dakar, la ligne de Train Express Régional reliant Dakar au futur aéroport dont la mise en service est prévue en 2019 et deux nouvelles centrales solaires de 20 MW chacune, déjà opérationnelles.

Quant aux ressources provenant du pétrole et du gaz et attendues aux alentours de 2021-2022, Monsieur le Président de la République en a une vision futuriste.

De façon sereine il en a brossé la répartition : une part pour les générations futures et gérée par le FONSI, une part pour les investissements et la 3^{ème} part pour le fonctionnement.

Monsieur le Ministre est également revenu sur le contexte d'élaboration du DPBEP marqué par la rénovation des comptes nationaux par l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie. L'exercice a consisté à élaborer les comptes nationaux selon les recommandations du Système de Comptabilité Nationale (SCN) 2008 avec comme nouvelle année de base 2014 (l'ancienne base est 1999), reflétant au mieux les structures actuelles et la taille de l'économie sénégalaise. Le changement d'année de base s'est traduit par une réévaluation de 30%, de l'agrégat PIB, portant celui-ci à 9 789 milliards FCFA en 2014 contre 7 555 milliards FCFA dans l'ancienne base.

Il a en effet précisé que le calcul du PIB est un exercice qui se veut exhaustif. Ainsi, répondant aux interpellations des honorables députés à ce sujet, il a indiqué que tous les produits cités (fanés d'arachides, poissons séchés, peaux, etc.) sont pris en compte dans le calcul du PIB au même titre que les nouvelles activités économiques

comme les métiers liés au TIC dans le cadre du rebasing de 2014. Le résultat de cet exercice a permis de constater qu'aujourd'hui, la couture représente le premier pourvoyeur d'emplois dans notre pays.

S'agissant du FCFA, il faut noter que l'appréciation d'une monnaie peut comporter des inconvénients car elle peut entraîner une baisse de la compétitivité de l'économie. Il faut noter qu'à l'heure actuelle des pays comme le Ghana, la Gambie, le Cap Vert et la Guinée-Conakry sont intéressés par la zone CFA.

Relativement aux budgets-programmes, le basculement est prévu pour 2019 pour les ministères de la Santé, de l'Education Nationale et des Infrastructures.

Quant à Air Sénégal SA, son démarrage est prévu avec l'acquisition de deux (2) avions. C'est la Caisse de Dépôt et Consignations qui en sera l'actionnaire principal pour le compte de l'Etat avec une ouverture du capital au secteur privé.

Après ces réponses apportées par Monsieur le Ministre, et à la satisfaction de l'ensemble de la commission technique, Monsieur le Président de la commission des finances a mis fin au Débat d'Orientation Budgétaire 2018-2020.

